

CAPA des SAENES du 3 juin 2014

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE - RENTREE 2014

Tableau d'avancement - liste d'aptitude

Informations diffusées à titre officieux sous réserve d'une confirmation officielle des autorités académiques.

Le SNASUB-FSU a fait une déclaration préalable que vous pouvez lire en page 4.

Liste d'aptitude

5 possibilités pour 88 demandes. Le SNASUB-FSU estime que le barème de classement des agents n'est pas juste et, en conséquence, ne peut approuver la liste proposée. (lire notre déclaration en page 4).

En outre, le barème adopté par les autorités académiques est lui-même remis en cause par une administration. L'université a droit à une possibilité parmi les 5, en choisissant quelqu'un selon ses propres critères. Deux ADJAENES de l'université étaient en « compétition » et une instance interne, la CPE (commission paritaire d'établissement), a modifié le classement au barème. La CPE a ignoré le barème académique, ce qui constitue une rupture dans l'égalité de traitement. Si la collègue retirée de la liste d'aptitude avait été, par exemple, en établissement scolaire, elle aurait été maintenue dans cette liste. Le malheur d'une affectation a fait qu'elle s'est trouvée sur un poste « peu valorisant » au regard des autorités universitaires. Bref, si la collègue reste sur son poste elle restera pénalisée.

Le SNASUB-FSU et A&I-UNSA ont voté, en conséquence, en abstention afin de signifier notre désaccord sur le classement final proposé par les autorités académiques.

Une collègue ADJAENES sur une fonction de technicien comptable reste sur son poste selon la norme académique en vigueur. Le poste d'ADJAENES est transformée en poste SAENES dans l'établissement à la rentrée 2014.

Tableau d'avancement - classe supérieure

4 possibilités pour 135 agents sélectionnés. Voir tableau des promus page 3. Pas de déclassement suite à un entretien professionnel négatif. Ce risque existe pour le tableau d'avancement en classe exceptionnel mais aussi pour la liste d'aptitude. Cette année, ce facteur n'a pas joué.

Tableau d'avancement - classe exceptionnelle

2 possibilités pour 70 agents sélectionnés. Voir tableau des promus page 3.

Mouvement intra académique 2014

52 demandes, 50 avis favorables et 29 affectations satisfaites. Le SNASUB-FSU a fait remarquer que la circulaire a été diffusée tardivement dans certains secteurs et que des collègues ont pu ne pas avoir le temps de déposer leur dossier de promotion. Mme Denoyes, représentante de l'université, a précisé

que l'année prochaine, les services informatiques enverront directement les circulaires sur les boîtes mails des agents.

Stagiaires

Deux collègues stagiaires avaient participé au mouvement en dehors de la procédure AMIA. Cette procédure parallèle est possible mais doit entrer dans les priorités légales définies par l'article 60 de la loi n°84-16 : priorité est donnée aux fonctionnaires séparés de leur conjoint pour des raisons professionnelles, pour des situations sociales particulières...

Titularisation

Sont titularisés : Baassousi Souad, Brault Elodie, Danguy Adélaïde, Gabriel Anne-Carole, Laisney Aurore, Lelièvre Nadège, Lorin Bénédicte, Ozenne Isabelle, Pellerin Sylvie, Pluquet Catherine, Rome Liliane, Sanchez Anne-marie, Schneider Valérie, Vieceli Catherine, Villeneuve Laurence.

La titularisation a lieu au 1er septembre 2014 sous réserve d'un allongement de durée (arrêt maladie, congé maternité...) qui reporte d'autant la date de titularisation.

Détachement

1 détachement : Eric Daspe (DSDEN 50).

**Vous souhaitez connaître votre classement sur un tableau d'avancement ?
Sur la liste d'aptitude ?**

CONTACTEZ :

François FERRETTE : 06.11.64.15.57

snasub-caen@orange.fr

02.33.27.56.09 / 06.11.64.15.57

chaque jour : 13h30 - 17h30

Sommaire :

Page 1 : analyse des actes de gestion de la CAPA.

Page 2 : tableau du mouvement intra académique 2014 ; coordonnées des commissaires paritaires.

Page 3 : tableaux d'avancement, liste d'aptitude, liste des postes vacants, informations sur les affectations après CAPA.

Page 4 : déclaration du SNASUB-FSU

Mouvement intra académique 2014

NOM	Affectation 2013-2014	Affectation 2014-2015
ADELEE Mélanie	Collège Allais, Honfleur	DSDEN, Hérouville
ANDRE Magaly	Autre académie	DSDEN, Hérouville
BEUVE Isabelle	Collège Follain, Canisy	Collège le Dinandier, Villedieu les poêles
BRIZION Denis	Rectorat, Caen	Collège Proust, Cabourg
COMPAGNE Nicole	Université Caen	DSDEN, St Lô
COZIC Marie-Françoise	Rectorat, Caen	Collège du Bois d'Orceau, Tilly-sur-Seulles
DEKINDT Eric	Collège le clos tardif, St James	Collège Montgomery, Ducey
FLAMBARD Manuela	LGT Tocqueville, Cherbourg	Collège Goubert, Flamanville
GALICHER Mélanie	DSDEN, Hérouville	Rectorat, Caen
GESBERT Catherine	LGT Marie Curie, Vire	Collège Victor Hugo, Sourdeval
GIBAUD Cécile	Autre académie	LGT Maréchal Leclerc, Alençon
GIRET Florence	Collège Grémillon, St Claire/Elle	DSDEN, St Lô
GRYNTHUS Catherine	Collège Montgomery, Ducey	Collège Aguiton, Brécey
GUILLOTIN Anne	DSDEN, St Lô	Collège les Sources d'Aure, Caumont l'Eventé
HEBERT Séverine	Autre académie	LGT Tocqueville, Cherbourg
HEURTEVENT Sébastien	Collège Aguiton, Brécey	Collège le Clos tardif, St James
HUREL Sylvie	CROUS, Caen	DSDEN, Hérouville
JEANNE Isabelle	affectation libérée	LGT Marie Curie, Vire
LAISNE Gaëlle	Autre académie	DSDEN, Hérouville
LAM Anne	Rectorat, Caen	LPO Tellier, Condé/Noireau
LAROSE Catherine	DSDEN, St Lô	Collège Follain, Canisy
LAUMAILLE Catherine	Université Caen	DSDEN, Hérouville
LEBLED Joanne	Sans affectation	DSDEN, Hérouville
LEDOLLEY Céline	DSDEN, Hérouville	Collège Letot, Bayeux
LEDOUX Léa	Collège Letot, Bayeux	Collège Grémillon, St Claire/Elle
MARINIER Agnès	LP Mézen, Alençon	Collège Prévert, Domfront
NIARD Françoise	Collège les Sources d'Aure, Caumont l'Eventé	Collège du Moulin de Haut, Percy
POUTEAUX Karine	CROUS, Caen	Lycée Jules Verne, Mondeville
SICARD Denise	Autre académie	DSDEN, Alençon

Commissaires paritaires SNASUB-FSU

Secrétaires Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur (SAENES)

François FERRETTE (titulaire)
02.33.27.56.09 / 06.11.64.15.57
snasub-caen@orange.fr

48, rue du Val Noble
61000 ALENCON

Sylvie LE BLOND (suppléante)
02.33.87.23.40

Sylvie.Baron@ac-caen.fr
lycée Doucet, rue Paul Doumer,
BP 48, 50120
EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

Anne THEBAULT-LUCAS (titulaire)
02.33.87.23.40

anne.thebault-lucas@ac-caen.fr
lycée Doucet, rue Paul Doumer,
BP 48, 50120
EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

Andrée CLEMENTE (suppléante)
02.31.85.89.20

andree.clemente@ac-caen.fr
collège Brunet, 39 bis,
avenue du 6 juin, 14000 CAEN

Danièle MORIN (titulaire)
02.33.45.16.22

Daniele.Morin@ac-caen.fr

lycée Lebrun, 2, rue du lycée,
BP 709, 50207 COUTANCES CEDEX

Chantal MOREL (suppléante)
02.31.56.74.74

c.morel@crous.unicaen.fr

CROUS, 23 avenue de Bruxelles
BP 85153 14070 CAEN cedex 5



Reçus sur le tableau d'avancement SAENES 2014 - CLASSE EXCEPTIONNELLE

	Nom - Prénom	Affectation 13-14
1	BETON Jean	Collège Conté, Sées
2	COUBRUN Jacqueline	LGT Pierre et Marie Curie

Reçus sur le tableau d'avancement SAENES 2014 - CLASSE SUPERIEURE

	Nom - Prénom	Affectation 13-14
1	LEDOUX Léa	Collège Letot, Bayeux
2	DESVENAIN Chantal	LP Laplace, Caen
3	GROULT Brigitte	LP Sauxmarais, Tourlaville
4	LECRIVAIN-PIGNOT Béatrice	LGT Grignard, Cherbourg

Reçus sur la liste d'aptitude SAENES - 2014

	Nom - Prénom	Affectation 13-14
1	ANJOT Carine	CROUS, Caen
2	DENIS Marcelle	Université de Caen
3	ROCHETTE Michelle	Rectorat, Caen
4	GIOT Catherine	LP Doucet, Equeurdreville
5	TRUFFOT Geneviève	Rectorat, Caen

Conditions d'accès aux tableaux d'avancement

Si les SAENES n'ont pas de démarches particulières pour être portés sur les tableaux d'avancement, deux conditions sont cependant nécessaires pour être sélectionnés. L'article 25 du Décret no 2009-1388 du 11 novembre 2009 précise ces deux conditions :

« Art. 25. – I. – Peuvent être promus au deuxième grade de l'un des corps régis par le présent décret :

2° Par la voie du choix, après inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon du premier grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
(...)

II. – Peuvent être promus au troisième grade de l'un des corps régis par le présent décret :

Par la voie du choix, après inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^e échelon du deuxième grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. »

INFORMATIONS SUR LES AFFECTATIONS APRES CAPA

Il reste des agents à affecter après la CAPA du 3 juin. Voici l'ordre de priorité des affectations et le nombre d'agents concernés :

Ordre de priorité

- liste d'aptitude : 5

(dont 1 sur poste technicien comptable - voir explication page 1)

- concours externe : 5

- concours interne : 8

Les reçus aux concours externe et interne sont affectés en prenant un lauréat alternativement sur chaque liste.

- concours réservé Sauvadet : 3

SAENES Reçus sur la liste d'aptitude AAE - 2014

nom-prénom	affectation 2013-2014
DEKINDT Eric	Collège le clos tardif, St James
THEBAULT-LUCAS Anne	LP Edmond Doucet, Equeurdreville
JACQUES Delphine	Collège les sources d'Aure, Caumont l'Eventé
LEFEVRE Géraldine	Collège Monnet, Marigny
HEURTIN Brigitte	Collège Pierre et Marie Curie, Potigny

Postes vacants non pourvus après mouvement

Calvados (6 postes)				
(A jour au 4 juin)				
Collège Allais	Honfleur	1		
Lycée Jules Verne	Mondeville	1	F5	NG
Lycée Guibray	Falaise	1	F4	GM
Lycée Cornu	Lisieux	1	NL	NG
Rectorat	Caen	2		
Manche (2 postes)				
DSDEN	St Lô	2		
Orne (3 postes)				
Lycée Mézen	Alençon	1		
Collège Chartier	Mortagne	2	NL	NG

11

C'est le nombre de
postes vacants
à l'issue de CAPA.



Déclaration SNASUB-FSU à la CAPA des SAENES 3 juin 2014

Notre CAPA se situe dans une période caractérisée par une aggravation du mécontentement de larges couches de la population. Elle s'est exprimée de diverses façons lors des élections municipales et européennes. Mais comment pourrait-il en être autrement alors que la simple idée du changement de politique après les années Sarkozy est détruite jour après jour par le président Hollande et le gouvernement dirigé par Valls ?

Geler les salaires des agents publics pour réaliser des économies budgétaires qui doivent permettre, à travers la mise en œuvre du Pacte dit de responsabilité - un véritable Pacte d'austérité en fait - d'exonérer les entreprises de leurs cotisations sociales n'est pas une bonne nouvelle pour nous.

Cette politique aura pour conséquence de paupériser toujours plus des salariés qui montrent pourtant, après des années de RGPP et de suppressions de postes, leur attachement au service public et à leurs missions d'intérêt général. Et dans le même temps, elle aura aussi pour conséquence de préserver les revenus du capital et des actionnaires, puisque bien des experts économiques reconnaissent que, depuis 20 ans, les profits des entreprises font largement les dividendes des actionnaires plutôt que les investissements d'aujourd'hui et les emplois de demain. Pour les services publics, pour nos salaires et nos carrières, NOUS REFUSONS L'AUSTERITE !

On nous annonce le gel du point d'indice jusqu'en 2017 mais on promeut une prime au mérite qui va opposer les collègues entre eux. Nous notons d'ailleurs que le gouvernement avance à marche forcée alors que la très grande majorité des syndicats s'était opposée à l'IFSE dès le mois de novembre 2013 et n'a cessé de demander l'annulation des projets. Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 instaure la mise en place d'une nouvelle indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise. Celle-ci va donc remplacer la PFR avant le 1^{er} janvier 2015 pour les SAENES. Le SNASUB-FSU avait condamné en 2008 la PFR car elle mettait déjà en concurrence les agents entre eux. En toute logique le SNASUB-FSU combattra la nouvelle indemnité qui s'inscrit dans la même politique de division.

Le SNASUB-FSU tient aussi à dénoncer une nouvelle fois le bricolage peu glorieux auquel s'est livrée la direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) lors de l'harmonisation des grilles de catégorie B avec celles de catégorie C, faiblement revalorisées en février dernier. En effet, les durées moyennes des 10èmes échelons des classes normales et supérieures sont passées de 3 à 4 ans pour financer la réduction du temps de passage d'échelons inférieurs. Cela montre bien le bidouillage à l'œuvre pour compenser la « smicardisation » du pied de grille de la catégorie B.

Autrement dit, on est à cent mille lieues de mesures issues d'une réflexion générale sur ce que devrait être une vraie carrière d'agent public aujourd'hui, reconnaissant nos qualifications et métiers et nous autorisant à vivre dignement de notre travail : accomplir au quotidien nos missions de service public, au service de l'intérêt général.

A l'opposé de toute cette politique, nous réclamons l'ouverture immédiate de négociations avec le gouvernement, permettant à la fois des mesures salariales de rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis au moins 2000 (près de 11%) ainsi que de faire reconnaître un véritable droit à la carrière pour tous les agents publics.

Pour terminer, nous renouvelons, une fois de plus, notre opposition aux barèmes de promotions académiques qui disqualifient l'ancienneté générale de service au profit d'une valorisation de certains agents (techniciens comptables) en ignorant superbement les difficultés des autres postes qui n'ont pourtant pas moins démérités dans leurs fonctions. Tout cela paraît discriminatoire et subjectif. Nous demandons en conséquence la révision des barèmes actuels.

Pour le SNASUB-FSU
Chaque collègue compte !